

COMMUNE de LARAJASSE

L'an deux mille dix, le quatorze octobre, à 20h30, le conseil municipal, dûment convoqué par Janine VIRICEL, Maire, en date du 07 octobre 2010, s'est réuni en Mairie de Larajasse.

Etaient présents : Janine VIRICEL, Claude GOY, Guy RAGEY, Jean Marc BRUYAS, Patrick CHILLET, Jean Pierre AVENIER, Fabrice BOUCHUT, Christiane FONT, Régis GUINAND, Pascal CHILLET, Josette FAYOLLE, Karine BARRON, Jeannine PHILIS, Anne Marie POIROT.

Absents : Jérôme GUBIEN

Excusés : Jérôme GUBIEN

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Karine BARRON

SEANCE DU 14 OCTOBRE 2010

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le compte rendu de la séance précédente du conseil municipal en date du jeudi 09 septembre 2010 est approuvé à l'unanimité.

**N° 2010-048 Marché public de travaux – Aménagement de la Villa Mary –
Autorisation de signature des lots 4,8 et 10**

Madame le Maire rappelle que la commune de Larajasse réhabilite la Villa Mary, avec notamment une bibliothèque en rez-de-chaussée. A l'issue de la procédure adaptée relative au marché public de travaux, plusieurs entreprises ont été retenues. Les lots n°4 Menuiseries extérieures aluminium, façades vitrées, n°8 Menuiseries bois, bardage et n° 10 ascenseur ont été déclarés infructueux.

Après une nouvelle procédure adaptée, les entreprises suivantes ont été retenues pour l'exécution des 3 lots remis en concurrence :

Lot	Entreprise	Montant € HT
Lot 4 Menuiseries extérieures alu	Projet alu de Pierre Bénite	27 201
Lot 8 Menuiseries bois, bardages	Chavassieux de Saint Martin en Haut	76 211
Lot 10 Ascenseur	Thyssenkrupp de Oullins	39 400

Madame le Maire demande l'autorisation de signer les marchés à intervenir entre la commune de Larajasse et les entreprises retenues, pour les lots ci-dessus désignés, ainsi que toutes les pièces afférentes au dit marché public de travaux d'aménagement de la Villa Mary. Les travaux devraient débuter en novembre, pour une durée d'environ 11 mois.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer les marchés à intervenir entre la commune de Larajasse et les entreprises retenues, pour les lots ci-dessus désignés, ainsi que toutes les pièces afférentes au dit marché public de travaux d'aménagement de la Villa Mary.

Adopté à l'unanimité.

N° 2010-049 Indemnité de conseils allouée au comptable du Trésor Public

Madame le Maire rappelle qu'une indemnité de conseil peut être allouée chaque année par le conseil municipal au trésorier en charge du budget de la commune. Pour l'année 2010, et compte tenu des dépenses des 3 derniers exercices, cette indemnité s'élève à environ 520 € net.

Madame le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le taux alloué à ce montant d'indemnité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer un taux de 50 % pour l'indemnité de conseils allouée au comptable du Trésor.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 5

N° 2010-050 Fixation des tarifs du colombarium

Un colombarium va être construit au cimetière de Larajasse. Il convient dès à présent de fixer les tarifs pour les concessions de cet édifice. Madame le Maire rappelle que les durées des concessions sont de 15 ou 30 ans. Elle propose de fixer les tarifs correspondants comme suit :

- Concession pour 15 ans : 300 €
- Concession pour 30 ans : 500 €

Madame le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir approuver ces tarifs. Ils entreront en vigueur dès la construction du colombarium.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer les tarifs des concessions au colombarium aux montants indiqués ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

N° 2010-051 Création de deux postes d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe

Madame le Maire explique que deux agents ont réussi l'examen professionnel d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe. A ce titre, la commune de Larajasse envisage de promouvoir ces deux agents dans leur nouveau grade, à compter du 1^{er} janvier 2011.

Aucun poste d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe n'existant à ce jour à la commune de Larajasse, il convient de les créer.

Madame le Maire propose de créer deux emplois d'adjoints techniques territoriaux de 1^{ère} classe, à temps complet, à compter du 1^{er} janvier 2011.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise la création de deux postes d'adjoint technique de 1^{ère} classe, à temps complet, à compter du 1^{er} janvier 2011.

Adopté à l'unanimité.

Questions diverses

Aménagement de terrains Les Martinières

Madame le Maire rappelle le projet d'aménagement d'un terrain, pour 8 lots, dont 4 lots communaux, aux Martinières. Le prix total du terrain racheté à la commune sera de 125 000 €, et sera payé au furet à mesure de la commercialisation des lots.

Madame le Maire doit demander à insérer dans les clauses que l'aménageur s'engage sur un coût des constructions à édifier.

Raccordement de la Villa Mary à l'assainissement

Les travaux de raccordement de la villa Mary à l'assainissement s'élèvent à environ 13 300 €. Les travaux de raccordement permettraient à un particulier de se brancher également au réseau. Madame le Maire interroge le conseil municipal pour savoir si on profite des travaux pour raccorder la maison du gardien et le cas échéant, la vendre.

Après discussion, le conseil municipal décide de procéder au raccordement de la Villa Mary et de partager le coût avec le particulier demandeur. Aucune décision n'est prise quant au devenir de la maison du gardien.

Compte rendu des commissions

- ⇒ Fabrice BOUCHUT explique que la commission école a travaillé sur l'élaboration d'un questionnaire relatif au projet du pôle scolaire. Ce questionnaire sera joint dans tous les bulletins municipaux. Il s'adresse aux 20-50 ans, directement concernés par la scolarisation des enfants.
- ⇒ Le dossier accessibilité avance : Guy RAGEY explique que le projet entre dans sa phase réalisation. Comme il n'est pas possible de créer des trottoirs sur la majorité des voiries des 3 bourgs de la commune, des zones de rencontre vont être créées. Il s'agit de zones où le piéton est prioritaire et la circulation limitée à 20 km/h.
- ⇒ L'entreprise Lornage doit établir un devis pour couper les arbres dangereux dans le parc de la Villa Mary. Une trentaine d'arbres est concernée.
- ⇒ Les ampoules pour les illuminations de Noël seront renouvelées en début d'année car les prix sont alors très attractifs.
- ⇒ La commission communication est en attente des articles des associations pour le bulletin municipal. Les dessins des enfants seront récupérés la semaine prochaine auprès des deux écoles, pour la couverture du bulletin.
- ⇒ Le planning d'utilisation du pôle d'animation est fait. Régis GUINAND demande à la mairie de faire parvenir au club de basket le planning des réservations de la salle, dans le but de coordonner les horaires de match.
- ⇒ Le repas du CCAS s'est bien déroulé.
- ⇒ Josette FAYOLLE nous informe que l'ADMR et MAD Services fusionnent en janvier.
- ⇒ Christiane FONT explique que la ballade nature du 02 octobre a connu un vrai succès. La mairie recevra une facture pour des boissons. Pour la plaquette de l'office de tourisme, c'est la communauté de communes qui va finalement prendre en charge le coût pour toutes les communes. Anne Marie POIROT sollicite chacun pour des photos de la commune.
- ⇒ Les travaux d'assainissement au Machizaud avancent bien.

Fin de la séance 00h45.